



## CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout-e nouvel-le élève a droit à un cours d'essai gratuit et sans engagement.

### 1. INSCRIPTION

L'inscription à un cours s'effectue pour toute une saison.

Les frais d'inscription annuels s'élèvent à CHF 20.- par élève, et sont renouvelés chaque année.

Le contrat entre Frimove et l'élève, respectivement son ou sa représentant-e légal-e, n'est pas renouvelé tacitement. Une nouvelle inscription est faite chaque année. Le contrat prend effet dès signature de l'inscription, le premier jour de cours. En cas d'inscription non signée ou incomplète, l'accès au cours sera refusé. En cas de changement des coordonnées personnelles durant l'année, veuillez aviser la direction.

### 2. PAIEMENT

Les cours sont payables d'avance dans leur intégralité lors de l'inscription et dus pour la saison entière. Pour d'éventuels arrangements de paiement (jusqu'à x3), veuillez vous adresser directement à notre fiduciaire: **contact@firoco.ch**. En cas de non-paiement, l'accès au cours sera refusé au danseur / à la danseuse. En cas de non-respect du délai de paiement, Frimove se réserve le droit de facturer des frais de rappel :

Les frais du premier rappel s'élèvent à CHF 5.00 par échéance en retard. Le deuxième rappel est une sommation légale, adressée en courrier A+. Les frais de sommation de CHF 5.00 se cumulent à ceux du 1er rappel. En cas de non-paiement dans le délai de cinq jours à la suite de la sommation déclenche le processus de poursuite et l'exclusion de l'élève des cours souscrits, jusqu'à paiement intégral du solde dû, frais de rappels et intérêts au taux légal de 5% inclus.

### 3. ABSENCES

L'élève doit être présent à tous les cours. En cas d'absence, l'élève doit dans la mesure du possible annoncer 24h avant auprès de son professeur-e. Les cours manqués ne sont pas remboursés sauf sur présentation d'un certificat médical valable. Le certificat médical doit être transmis directement à la direction par email ou en main propre.

Dépassé un quota de 3 absences, nous nous réservons le droit d'exclure l'élève pour les vidéos, shows, spectacles et compétitions. Une quantité trop fréquente d'absences remet en cause la participation de l'élève aux cours et événements. En cas d'exclusion, aucuns frais ne seront remboursés (sauf en cas de maladie importante ou d'accident, sous remise d'un certificat médical valable).

### 4. ACCIDENT

L'école décline toute responsabilité en cas d'accident. Les élèves s'assurent à titre personnel contre les accidents et la maladie. L'élève (ou sa/son représentant-e légal-e) doit annoncer tout éventuel problème de santé avant le cours à sa/son professeur-e.

### 5. RÉSILIATION

Si l'élève souhaite le résilier durant l'année, il est tenu de le faire par courrier ou par email auprès de la direction en début du mois. Toutefois, un arrêt / remboursement est accepté qu'en cas de maladie importante ou d'accident, sous remise d'un certificat médical valable.

### 6. CLASSES

Le nombre minimum d'élèves est de 5 par classe. Frimove se permet de fermer le cours si ce nombre minimal n'est pas atteint. Dans ce cas, les élèves concerné-e-s choisissent un autre cours. Si cette option n'est pas envisageable, l'élève se voit rembourser la somme versée après déduction des frais pour les cours qui ont eu lieu.

### 7. TENUE

Les élèves portent une tenue adéquate adaptée au mouvement et au style de danse qui est pratiqué. Les chaussures d'extérieur et qui laissent des marques sont interdites dans la salle de danse. Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux indications des professeur-e-s. Frimove se réserve le droit de refuser l'accès à un cours à un/une élève dont la tenue sera inappropriée.



## **8. LOCAUX**

Il est strictement interdit de manger dans la salle de danse hormis de l'eau. Une cafétéria est à disposition. Les vestiaires à disposition des élèves doivent être tenus propres et rangés. Sauf en cas de force majeure, les personnes accompagnantes ne sont pas admises aux vestiaires. En cas de vol ou de perte d'objets laissés aux vestiaires, l'école décline toute responsabilité. (cf. Règlements)

## **9. OBJETS TROUVÉS**

Les objets trouvés en fin de saison sont envoyés dans une friperie/Croix-Rouge.

## **10. PRÉSENCE DES PARENTS**

La présence des parents pendant les cours n'est en règle générale pas souhaitée, sauf accord avec le ou la professeur-e.

## **11. FRAIS SUPPLÉMENTAIRE**

A titre exceptionnel, des frais supplémentaires peuvent être facturés (par exemple : spectacle, protection pour les Bboys/Bgirls, compétitions, déplacements, ou autres frais).

## **12. VACANCES**

Durant la saison (cf. calendrier), l'école reste ouverte pendant les vacances scolaires d'automne et de printemps ainsi que les jours fériés. Les cours ont donc lieu et aucun remboursement n'est accordé. L'école est fermée pendant les fêtes de Noël et durant les vacances d'été. L'école ne fait pas de déduction sur les prix pendant les vacances scolaires ou les jours fériés.

## **13. DROIT À L'IMAGE**

L'élève ou ses représentants légaux autorisent sans réserve Frimove à utiliser des images et/ou des enregistrements vidéo et/ou sonores de leur personne réalisée lors de cours ou d'évènements de l'école à des fins de promotion de l'école sur toutes les plateformes légales et supports légaux (réseaux sociaux, site internet, affiches et autres). Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas, vous ou votre enfant, apparaître sur les vidéos ou photos de l'école, veuillez en avvertir expressément la direction au préalable.

Toutes prestations hors de l'école incluant des chorégraphies de l'école de danse requièrent l'accord préalable du professeur et de la direction. Il en est de même en ce qui concerne la diffusion d'images (photos, logos...) et d'enregistrements vidéo et/ou sonores réalisés par Frimove ou par ses élèves pendant les cours.

## **14. MODIFICATION**

La direction se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Toute modification de ces dernières sera signalée aux élèves par courrier ou par email. En cas de refus des nouvelles conditions générales, l'élève peut résilier le contrat qui le lie à Frimove dans les 30 jours suivant l'information. Tous frais dus au moment de la résiliation seront facturés. Sans résiliation de l'élève, les nouvelles conditions générales remplacent les anciennes.

## **15. SIGNATURE**

Par sa signature, l'élève, respectivement son représentant légal, reconnaît que les présentes conditions générales valent reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP. Il reconnaît aussi qu'il a lu et approuvé les présentes conditions générales.

Frimove Sàrl  
Marly, le 01.09.2020